



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°22

Réunion de bureau du jeudi 31 mars 2022

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. C. CASTROFLORIO - J. NUCERA - J. GRAGLIA - A. MARY J. THAON- Y. SIAD

Excusé(e)s : MME B. GIURAN - MM. S. CHILOTTI- L. CAPPATTI

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°21 du 24 mars dernier.

Le président prend acte de l'arrêt de l'arbitrage à compter du 28/03/2022 de M. GAUTHIER -VERGNE Nicolas et le remercie chaleureusement pour les services rendus dans sa fonction d'arbitre.

1 – CORRESPONDANCE :

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA reçoit M. COHADIER Stéphane, arbitre de district dûment convoqué, ayant officié lors d'une rencontre arrêtée de catégorie U16 D2 du 27/03/2022, et victime d'une agression physique de la part de deux joueurs et un spectateur.

La commission lui apporte tout son soutien et déplore ce type de comportement violent à l'égard d'un officiel investi d'une mission de service public.

Décision prise par PV distinct.

La CDA reçoit également M. LAIDI Abdelhamid, arbitre de district stagiaire convoqué suite à une rencontre de D2 seniors à laquelle il a participé en qualité de joueur.

Décision prise par PV distinct.

La CDA devait recevoir M. HAFSOUNI Naïm, arbitre de district, dûment convoqué et absent, concernant les événements survenus lors d'une rencontre de U17 D2 du 27/03/2022.

Décision prise par PV distinct.

Le président confirme le rassemblement de tous nos jeunes arbitres (13 à 23 ans) de notre District qui se tiendra le lundi 11 avril 2022 au stade de La Plaine en collaboration avec la section amateur de l'OGC Nice. Ce stage, sera animé par quelques arbitres de premier plan, dont le président de l'UNAF départementale Laurent CONIGLIO arbitre assistant en Ligue 1, Ahmed TALEB arbitre Fédéral 3 et responsable de la formation à la CDA, Louis LUNGERI arbitre fédéral 4 formateur et Gwenaël PASQUALOTTI arbitre assistant F1 qui viendra compléter ce groupe de premier plan.

Tous ces jeunes convoqués, dont le nombre devrait être supérieur à 50, participeront tout au long de la journée à divers ateliers sur le terrain du stade de la Plaine, ce qui devrait leur permettre de progresser rapidement dans leur fonction d'arbitre.

Le président accueille ce soir les treize nouveaux arbitres stagiaires formés sur quatre samedis en mars 2022 à Villefranche sur Mer par Messieurs MARY Alexandre et BOULAHYA Bilel qui assureront trois soirées de perfectionnement sur les lois du jeu au siège de la CDA. Ils seront également pris en charge par Julien NUCERA pour participer à des oppositions au stade de la Plaine, avant de donner leurs premiers coups de sifflet officiellement le 30/04/2022.

3 - DEPARTEMENT CONTROLES

5 examens « écusson d'arbitre » dans la catégorie jeunes U14 ont eu lieu les 26 et 27 mars 2022.

06 tutorats de nouveaux stagiaires ont également eu lieu les 26 et 27 mars 2022.

4 – DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Le département désignations a pu satisfaire les désignations du week-end du 02 et 03 avril 2022, et notamment les 8 jeunes arbitres prévus pour la finale du « festival U13 » à Nice.

Fin de séance : 21h30

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI